



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N° 2012-156 du 27 novembre 2012

OBJET : Salles culturelles d'intérêt communautaire.

Rapporteur : M. le Président

Le 27 novembre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 novembre 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votes : 34

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.



Étaient présents : Mme Francine DAERDEN, Mme Marie-Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, M. Philippe SEZANNE, Mme Mireille FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, M. Sébastien FINE.

Avaient donné pouvoir :
Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Philippe SEZANNE
M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON
Mme Brigitte BOREL à M. Sébastien FINE.

Était excusé : M. Thierry DUCURTIL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011, portant gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire,

Considérant que dans une logique de mutualisation des moyens de chacune des collectivités concernées, la gestion partagée des salles culturelles d'intérêt communautaire de Montgenèvre et du Monétier les Bains est une réponse pertinente,

Considérant l'avis favorable de la commission administration Générale & Finances du 4 juin 2012 et du Bureau du 5 juin 2012, au principe d'indemnisation des communes gestionnaires des salles culturelles d'intérêt communautaire de Montgenèvre et du Monétier les Bains, en fonction de leur utilisation à des fins communautaires,

Considérant la proportion d'utilisation de ces salles pour des manifestations d'intérêt communautaire

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Décide de supporter à hauteur de 50 % le coût des charges de fonctionnement des salles culturelles d'intérêt communautaire de Montgenèvre et du Monêtier les Bains
- Dit que cette participation sera faite sur la base de la production des justificatifs de charge de l'année écoulée

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 30 NOV. 2012

Date affichage : 04 DEC. 2012